

FICHE N°20 : LES MISSIONS DE TERRAIN À ASSURER

Pour assurer la mise en œuvre des missions de sauvegarde, il est nécessaire de disposer d'intervenants de terrain.

En fonction des phénomènes, de la situation, de la cinétique de l'événement et d'autres paramètres propres à la commune, l'enchaînement et les priorités de ces missions seront différents.



Conseil pratique

Lors de l'élaboration, il peut être tentant d'inventer une organisation très hiérarchisée pour se rassurer. Sur le papier, cela donne l'impression d'être très structuré et paré à faire face à toute situation. Bien souvent, cette impression est fautive et peut même s'avérer pénalisante le jour de l'événement si on ne dispose pas des ressources suffisantes pour la faire fonctionner.

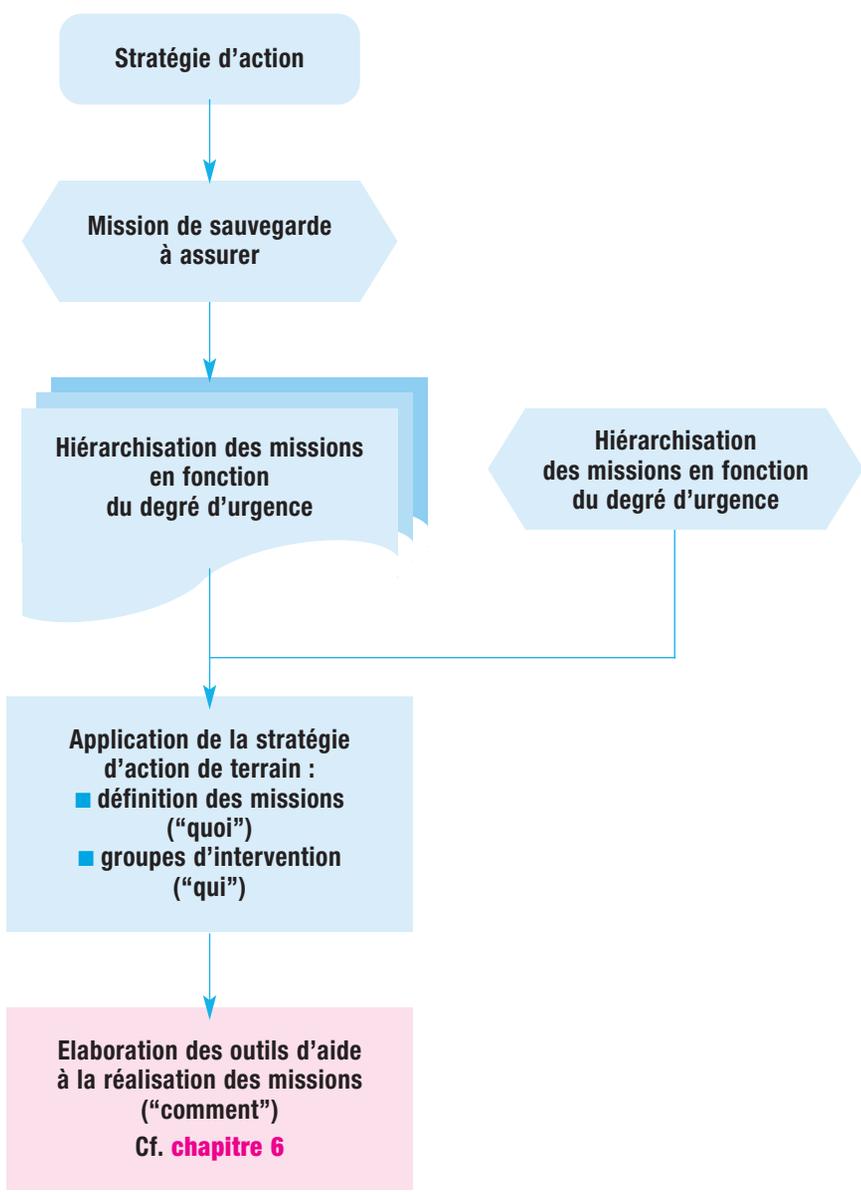
1 - Qu'est-ce qu'une mission, comment déterminer son contenu et qui va les accomplir ?

Durant l'élaboration du PCS, le groupe de travail doit identifier toutes les missions à accomplir selon les situations afin d'élaborer des outils d'aide à l'action pour chaque acteur de terrain.

Pratiquement, cette phase du projet doit permettre de définir "qui fait quoi". Il s'agit donc de définir :

- "qui" par l'élaboration de l'organigramme,
- "quoi" par la définition des missions.

Dans la phase suivante (chapitre 6), le groupe de travail élaborera les procédures (outils d'aide à la réalisation des missions) en répondant à la question "comment faire pour accomplir cette mission".



2 - Quelles missions dans chaque phase de l'événement ?

Les missions présentées dans le tableau ci-après sont génériques. Elles correspondent à un déroulement type d'un événement touchant une commune. Selon le phénomène, certaines d'entre elles peuvent être inappropriées ou incomplètes. Il appartient au groupe de travail de compléter et d'adapter ces dernières au cas particulier étudié.

Par ailleurs, certaines missions vont se prolonger dans les diverses phases, mais avec des finalités ou des actions différentes puisque les besoins ont évolué.

Exemple

La mission "informer les populations" se doit d'être assurée pendant toute la durée de l'événement. Cependant, dans chaque phase et même à l'intérieur de chacune, elle a des objectifs différents :

- ◆ **en début de phase d'urgence**, le but est d'informer la population sur la nature de l'événement en cours ou à venir et les consignes individuelles à suivre. Les actions vont donc consister à délivrer une information directe, rapide et concise ;
- ◆ **pendant la phase d'urgence**, l'objectif visé est de tenir informée la population de l'évolution de l'événement, de l'état de la situation et des mesures prises par la commune et les secours pour faire face. Les actions vont donc consister à délivrer une information plus factuelle, plus complète voire ciblée (ex : les enfants de l'école X ont été mis en sécurité dans tel gymnase...) ;
- ◆ **pendant la phase de post-urgence**, l'objectif est alors de montrer à la population qu'elle n'est pas livrée à elle-même, que la commune s'organise pour maintenir un dispositif pour aider les personnes sinistrées. Les actions vont donc consister à expliquer quelles sont les conséquences de l'événement, les décisions prises par le maire, les modalités pratiques prévues pour aider les sinistrés (ex : un point accueil "aide à la déclaration d'assurance" a été mis en place dans la salle des mariages à la mairie et est ouvert de 7h à 22h...).

LES MISSIONS DE TERRAIN DANS LA PHASE D'URGENCE

Mission à assurer	Description
Evaluer la situation	Une personne ou un groupe se rend à proximité de l'événement (ou auprès des services de secours) pour renseigner le PCC
Alerter la population	Selon les secteurs et le nombre de personnes à alerter, une équipe est chargée de diffuser l'alerte
Mise à l'abri des personnes exposées*	Confinement, regroupement en lieu sûr, évacuation dans une zone non menacée
Sécuriser les zones dangereuses	Mettre en place les périmètres de sécurité permettant d'isoler les zones dangereuses
Informar la population	Mettre en œuvre les moyens de communication pour tenir informé les personnes sinistrées de l'évolution de la situation et pour renseigner familles et médias
Assister les services de secours	Identifier les besoins logistiques des services de secours et leur apporter les moyens techniques disponibles
Assurer les actions urgentes	Mettre en œuvre les moyens logistiques et humains nécessaires dans les premiers instants de l'événement
Héberger / ravitailler*	Organiser l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des personnes et des intervenants

* Cf. annexes 9, 10 et 11 pour plus de détails

DANS LA PHASE POST-URGENCE

Mission à assurer	Description
Organiser le soutien et l'accompagnement de la population	Mettre en place les structures de soutien psychologique, d'aide à la remise en état, d'aide administrative et sociale
Assurer le logement transitoire*	Mettre en place des moyens d'hébergement plus adaptés à l'hébergement de plus longue durée : mobil home, hôtels, foyers...
Maintenir le ravitaillement des personnes relogées ou sans ressources*	Mettre en place une structure de fabrication et de distribution de repas pour les habitants ne disposant plus de ressources
Remettre en service des infrastructures	Etablir les priorités pour la remise en état
Encadrer les intervenants bénévoles et extérieurs	Les guider sur les zones d'action prioritaires Assurer leur ravitaillement Les réunir périodiquement pour effectuer des bilans : état d'avancement des actions, difficultés rencontrées... et faire remonter ce bilan au PCC
Organiser la gestion des dons (si assurée par la commune)	Réceptionner les dons Stocker et trier les dons "matériels" : vêtements, équipement... Effectuer un recensement précis de ces dons et l'adresser régulièrement au PCC

3 - Comment répartir ces missions entre les intervenants de terrain ?

Le recensement des ressources humaines effectué plus tôt doit permettre à l'équipe de travail de connaître :

- le nombre de personnes pouvant être mobilisées (cf. fiche n°17),
- leurs compétences,
- leurs disponibilités,
- l'organisation habituelle de la commune.

Le travail sur les missions (à ce stade du projet) permet de définir :

- les missions "générales" à tout événement, prévisible ou non (exemples : alerte, relogement, ravitaillement...),
- les missions spécifiques qui découlent des scénarios identifiés,
- le nombre de personnes a priori nécessaire pour chaque mission, en anticipant si possible durée d'action pour prévoir des relèves régulières.



Conseil pratique

Concernant les ressources humaines, il est essentiel d'envisager les cas les plus défavorables de manière à avoir suffisamment de personnes pour pouvoir activer le dispositif en toute circonstance. Il est plus simple d'intégrer des forces complémentaires que de réadapter un dispositif surdimensionné.

Les paramètres cruciaux dont il faut tenir compte sont :

- *nombre minimum potentiel de personnes disponibles en fonction de la période : heure ouvrable ou non, vacances, week-end...*,
- *disponibilités des personnes en fonction de leur lieu de résidence qui peut être affecté par l'événement, avoir ses voies d'accès coupées, du temps de trajet ...*,
- *anticipation sur la durée des actions à mener : si possible ne pas mobiliser toutes ses ressources dès le départ pour pouvoir assurer des relèves si nécessaire.*

3.1 - Assurer les missions de sauvegarde avec peu de moyens humains

Pour les communes avec peu de moyens humains, il est préférable de ne constituer qu'une "équipe de terrain". Elle est chargée de mener à bien les missions identifiées précédemment dans l'ordre des priorités.

Ces priorités se définissent selon deux critères :

- degré d'urgence pour assurer la protection des populations : ce facteur dépend essentiellement de la cinétique de l'événement,
- logique d'enchaînement des missions à réaliser : certaines missions, même très urgentes pour la protection des populations, nécessitent d'autres actions préalables pour être efficaces.

Cette hiérarchisation nécessite un travail important de réflexion en amont afin de ne pas confondre urgence et précipitation. Elle n'est pas le fruit du hasard mais d'une organisation réfléchie. Elle fonctionne d'autant mieux que chaque intervenant connaît parfaitement ce qu'il doit faire selon les circonstances.

Exemple

Une commune est concernée par un risque inondation à cinétique rapide et "l'équipe de terrain" n'est composée que de trois personnes. Ces trois personnes vont être chargées, par exemple, dans l'ordre :

- ◆ de préparer le matériel de diffusion de l'alerte (ensemble mobile d'alerte par exemple),
- ◆ d'alerter tous les habitants exposés le plus efficacement possible : chaque personne est chargée de couvrir un secteur (un hameau, une école, le centre bourg par exemple),
- ◆ d'assurer la mise en sécurité des personnes évacuées (les regrouper dans un lieu non menacé),
- ◆ de mettre en place un périmètre de sécurité (interdiction de franchir un pont...).

Dans un second temps, cette équipe est divisée pour assurer plusieurs missions simultanément :

- ◆ une personne va rester avec les sinistrés évacués pour s'en occuper (leur distribuer des boissons...),
- ◆ une autre va assurer la surveillance du barrage routier,
- ◆ la dernière va commencer à acheminer du matériel sur un lieu d'intervention urgent : par exemple un véhicule équipé d'une lame pour dégager la route encombrée de boue par laquelle des véhicules de secours doivent passer.

3.2 - Assurer les missions de sauvegarde avec des moyens humains plus conséquents

Lorsque la commune dispose de moyens humains plus conséquents, elle va pouvoir répartir ces missions entre différentes “cellules” d’actions. Ces cellules sont chargées d’intervenir dans un domaine spécifique pour accomplir des missions précises.



Parmi les principales fonctions identifiées les plus courantes qui peuvent faire l’objet de cellules, citons, entre autres :

- **logistique** : qui peut comprendre la logistique lourde (véhicules de travaux publics), légère (petit matériel...) et autres,
- **ravitaillement** : cette fonction peut être intégrée à la logistique selon les cas. Cette fonction doit garantir le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux mais parfois également des services de secours,
- **hébergement** : fonction pouvant également être intégrée à la logistique, elle a pour rôle de garantir la mise à disposition de moyens de logement (transitoires puis à plus long terme) pour les personnes sinistrées ou évacuées. Il est à noter que, dans l’urgence, des lieux non dédiés à cette action peuvent être adaptés (un gymnase en est l’exemple le plus courant),
- **communication** : lorsque la commune dispose de personnes qualifiées dans ce domaine, il est très pertinent de gérer cet aspect de manière très réactive pour faire en sorte qu’au-delà de l’événement de sécurité civile, une crise médiatique ne vienne se greffer et amplifier les conséquences de ce phénomène initial,
- **évaluation – sécurité** : cette fonction, lorsqu’elle est possible, est essentielle au dispositif. Elle va jouer un rôle primordial dans le suivi de l’événement, dans les relations avec les services de secours sur place (permettant une bonne coordination de terrain entre les missions de secours et de sauvegarde), dans le suivi et la surveillance de la situation, la mise en place des périmètres de sécurité...,
- **accompagnement** : les attentes des administrés sont très fortes, notamment d’un point de vu soutien moral, communication, information. Pour ce faire, lorsque la commune a les capacités, il est important de disposer d’une équipe chargée d’être en lien direct avec les personnes sinistrées. Ces dernières identifient alors des interlocuteurs pour, par exemple, poser des questions, discuter afin évacuer leurs peurs et leur stress...,
- **conseil juridique** : lorsque c’est possible, il est intéressant de disposer d’une telle structure qui apporte conseil et expertise au DOS pour l’aider à décider dans certaines situations ou pour l’alerter sur certains points particuliers. Entre autre, cette équipe doit rester vigilante sur les aspects financiers (notamment de l’achat urgent de matériel avec les contraintes du code des marchés publics) car même en cas d’événement de sécurité civile, il est essentiel de rester dans la légalité pour ne pas ensuite se retrouver dans une situation difficile.